

ASSEMBLEE GENERALE DU 15 JUIIN 2021

RAPPORT MORAL 2020

Mesdames, Messieurs,
Chères Consœurs, Chers Confrères,

Je souhaite tout d'abord vous remercier très particulièrement pour votre participation à l'Assemblée Générale de ce soir : c'est la première fois depuis neuf mois que nous nous réunissons en présentiel ! Toutes nos réunions syndicales depuis la dernière Assemblée Générale du 1^{er} septembre 2020 se sont déroulées en visioconférence et cela fait du bien de se retrouver aujourd'hui tous ensemble.

Cette année 2020 aura été, à plus d'un titre, une année très marquante. Après le Mouvement des Gilets Jaunes en 2018 puis les grèves et les manifestations contre la réforme des retraites en 2019, le commerce d'une façon générale et celui des Antiquités et de la Brocante en particulier a été de nouveau très impacté par une pandémie de Coronavirus Covid-19 qui s'est développée à partir de la Chine pour s'étendre ensuite au reste du monde.

Cette pandémie a eu sur le SNCAO-GA et ses adhérents des effets extrêmement concrets et violents. En réaction à la propagation du virus en France, les pouvoirs publics ont pris des mesures de plus en plus contraignantes pour limiter puis interdire les rassemblements, avec la mise en place de jauges et de protocoles sanitaires.

En mars 2020 devait se dérouler la 100^e édition de la Foire de Chatou qui se tient sur l'Île des Impressionnistes à Chatou depuis 1970 sans interruption, à raison de deux éditions par an. Tout avait été préparé pour fêter dignement cet anniversaire exceptionnel, avec l'édition de timbres aux couleurs de la Foire, la préparation d'une soirée avec les exposants dans une salle spécialement mise à la disposition du Syndicat par la Mairie de Chatou... Nous nous sommes trouvés malheureusement dans l'œil du cyclone et au pire moment en termes de chronologie puisque toutes les structures étaient montées et tous les prestataires en place lorsque la Foire a dû fermer ses portes par décision ministérielle, au soir du premier jour d'ouverture au public. La décision des autorités est tombée comme un couperet, sans appel. Quelques jours plus tard, la France entrait dans un premier, mais non dernier, confinement.

Cette situation inédite et brutale fut très difficile à gérer et au nom du Commissaire Général de la Foire Alain BENEDICK, du Commissaire Général Adjoint Bernard ROUFLAY et de l'ensemble des membres du conseil d'administration, je remercie les exposants qui ont pris leur part à ce coup du sort totalement indépendant de la volonté du Syndicat. Le préjudice inhérent à cette fermeture anticipée de la Foire, aussi bien pour le Syndicat que pour les exposants, a été à la fois moral et financier. Moral, car nous étions tous sous le choc de cette fermeture aussi brutale qu'inattendue. Financier, car des sommes avaient été engagées :

- Par les exposants, pour venir sur le site ;
- Par le Syndicat, pour organiser l'évènement.

Afin de ne pas pénaliser plus largement les exposants, le Conseil d'Administration prit la décision de leur retourner les chèques de solde, les chèques d'acompte ayant déjà été encaissés pour régler les propres acomptes des fournisseurs de la Foire. Le Syndicat se trouva dans une situation financière extrêmement délicate et dut souscrire un Prêt Garanti par l'Etat de 467.000 € que nous commencerons à rembourser en 2022. Nous remercions très sincèrement les fournisseurs qui ont fait un geste sur le montant de leurs prestations, la poursuite de l'organisation de la Foire de Chatou étant l'affaire de tous : exposants, organisateur et fournisseurs. Nous remercions également le Conseil départemental des Yvelines avec lequel un partenariat venait d'être mis en place pour la première fois à l'occasion de cette 100^e édition. Ce partenariat et la subvention correspondante furent maintenus malgré la fermeture de la Foire. La Ville de Chatou et son Maire Monsieur Eric Dumoulin participèrent également activement au soutien de la Foire de Chatou et nous les en remercions très vivement.

Le premier confinement qui suivit l'annulation de la Foire de Chatou en mars occasionna un fonctionnement différent du Syndicat : les bureaux étaient fermés, la visioconférence remplaça les réunions physiques au siège, l'édition du Bulletin fut interrompue, remplacée par l'envoi régulier de mailings... Même si le fonctionnement habituel était chamboulé, la préparation de la Seconde Edition de la 100^e Foire de Chatou débuta : il fallait se projeter pour voir plus loin que le marasme du moment. Le Salon des Antiquaires et d'Art contemporain du Parc Monceau qui se déroule chaque année au mois de mai fut, par contre, annulé, le Conseil ne sachant pas à quel moment et dans quelles conditions le confinement prendrait fin.

A l'instar du Salon du Parc Monceau, tous les événements étaient annulés et la reprise fut excessivement lente et progressive, les organisateurs ayant besoin de visibilité (qui manquait cruellement) pour programmer leurs manifestations, à une période où les pouvoirs publics eux-mêmes semblaient chercher des réponses à des difficultés nouvelles se révélant quotidiennement.

Beaucoup de confrères travaillent en ambulants. Aussi, le Syndicat engagea plusieurs démarches afin de permettre aux manifestations estivales accueillant des exposants professionnels de reprendre dès que possible.

Le Président Jean Nowicki adressa un courrier à l'ensemble des préfetures de France pour leur demander d'autoriser au plus tôt les brocantes professionnelles, tout en maintenant une interdiction pour les vide-greniers auxquels participent des vendeurs particuliers. Cette demande, qui rejoignait celle des commerçants dans leur ensemble, fut entérinée par un décret du 11 mai 2020 interdisant sur l'ensemble du territoire de la République « *tout rassemblement, réunion ou activité à un titre autre que professionnel sur la voie publique ou dans un lieu public, mettant en présence de manière simultanée plus de dix personnes* ».

L'organisation de foires, marchés de brocante et d'antiquités strictement réservés à des exposants professionnels était donc permise mais devait être autorisée par le maire de la commune concernée, qui devait valider les règles de prévention et de sécurité sanitaire à mettre en œuvre par l'organisateur.

Certains organisateurs ne réussissant pas à obtenir auprès de leurs mairies les autorisations nécessaires à la reprise de leurs événements, le Syndicat a communiqué à l'ensemble des Présidents départementaux et Membres correspondants un modèle de courrier qu'ils pouvaient compléter et transmettre aux mairies, à l'appui des dossiers des organisateurs.

Il était indispensable en effet que les manifestations reprennent au plus vite, en complément des magasins et des galeries qui pouvaient ouvrir à nouveau leurs portes au public.

Nous souhaitons remercier très particulièrement les Présidents départementaux et les Responsables de Régions qui ont œuvré pour accompagner la reprise de certains Salons, comme ce fut le cas par exemple en Bretagne de notre collègue Yves BOUGER.

L'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité, ainsi que l'Association des Maires Ruraux de France furent également sollicitées. Des démarches particulières ont aussi été faites, à l'image du soutien apporté à la réouverture des Puces de Paris Saint-Ouen, en lien avec l'association du MAP et son Président M. Albert RODRIGUEZ qui est aussi le président départemental du SNCAO-GA en Seine Saint Denis.

Dans le prolongement de cette reprise se déroula à la rentrée la Seconde Edition de la 100^e Foire de Chatou, dans le respect des contraintes sanitaires en vigueur aussi bien pour les exposants que pour les visiteurs. Sous la responsabilité du Président Nowicki, plusieurs administrateurs bénévoles étaient désormais en charge de l'évènement, sous la houlette de Bertrand LECAT nouveau Commissaire Général de Foire et de son adjoint Bernard ROUFLAY. L'inauguration se déroula avec la participation amicale de M. Patrick Poivre d'Arvor, invité d'honneur, tandis que le Prix Saint-Roch fut remis à l'humoriste Yves Lecoq, passionné d'Antiquités et de Patrimoine. Des objets souvenirs qui avaient été réalisés pour commémorer cette 100^e édition furent proposés aux visiteurs qui ont été près de 19.000 à être accueillis sur l'ensemble de la durée de la manifestation.

Afin de rendre hommage à M. Pierre Daveau qui a été Président du SNCAO de 1966 à 1986, l'Allée Nouvelle a été rebaptisée « Allée Pierre Daveau » en présence de son fils, M. Jean-Christian Daveau. C'est en effet grâce au Président Pierre Daveau que la Foire de Chatou (ex Foire à la Ferraille) a été implantée en 1970 sous l'égide du SNCAO sur l'Île des Impressionnistes à Chatou.

La situation sanitaire se dégradant à nouveau au niveau national, un deuxième confinement fut décidé par les pouvoirs publics et appliqué de la fin du mois d'octobre à la mi-décembre 2020.

Un nouveau coup dur pour les professionnels qui devaient à nouveau fermer leurs galeries et boutiques et qui subissaient l'annulation des toutes les foires et salons de la fin d'année. Le SNCAO-GA devait réagir et permettre à ses adhérents et à l'ensemble de la profession d'antiquaires-brocanteurs d'accéder, au même titre que les galeries d'art, aux aides spécifiques de l'état pour les entreprises fragilisées par cette crise sanitaire et économique. Pour cela la profession devait être rapidement inscrite sur la Liste S1 bis des activités particulièrement impactées par la Covid-19.

Des courriers adressés à M. Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, et des échanges directs avec M. Alain Griset, Ministre délégué en charge des Petites et Moyennes Entreprise, et son Cabinet, furent très activement soutenus et relayés par Monsieur Didier PARIS député de Côte d'Or d'une part et par la Confédération des Commerçants de France et son président Francis Palombi d'autre part. Le SNCAO-GA organisation professionnelle nationale a réussi et a été entendu. Grâce à la solidarité de ses relais, le syndicat a obtenu la solidarité nationale pour ses adhérents et pour l'ensemble des autres professionnels. Nous adressons toute notre amitié et nos remerciements les plus vifs à Francis PALOMBI pour son engagement sans faille dans la défense et la promotion des commerçants indépendants. Lors de l'Assemblée Générale de la Confédération des Commerçants de France du 23 septembre 2020, M. Palombi a été réélu à l'unanimité pour un troisième mandat. Jean Nowicki est devenu Vice-Président délégué de la Confédération.

En cette année 2020 rythmée par les confinements et les déconfinements, il était important, plus que jamais, de maintenir nos liens et nos réseaux pour porter auprès des pouvoirs publics la voix de la profession.

- Afin de maintenir la représentativité du CDNA (Commerces de Détail Non Alimentaires) dont fait partie le SNCAO-GA, un dossier fut déposé auprès des autorités, indiquant pour chaque fédération membre le nombre de ses entreprises adhérentes et le nombre de leurs salariés.
- Le SNCAO-GA a été invité à rejoindre d'autres organisations professionnelles pour lutter contre les projets des pouvoirs publics visant une « dé-aliénation » des objets d'art africains du musée du Quai Branly, qui bouleverseraient complètement le paysage du marché de l'art en ouvrant les collections publiques à la restitution.
- Dans le cadre du Conseil National du Marché de l'Art (CNMA), des échanges eurent lieu avec la Direction Générale du Trésor pour montrer toute l'inapplicabilité des dispositions destinées à contraindre les marchands à vérifier, dès le premier euro et avant tout achat ou vente que l'acheteur ou le vendeur ne figure pas sur une liste de personnes dont les avoirs sont gelés. Afin de se mettre en conformité avec des résolutions de l'ONU et la réglementation du GAFI, la France a en effet adapté sa législation de Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (dite LCB-FT). En lieu et place du premier euro, un seuil de 10.000 € a été obtenu, au-delà duquel le marchand doit obligatoirement procéder à ces vérifications. Si la personne figure sur la liste, toute transaction avec elle, à l'achat comme à la vente, est formellement interdite. Le GAFI nous a fait savoir par ailleurs que la visite de ses évaluateurs en France, déjà reportée à plusieurs reprises, le sera à nouveau en raison de la crise sanitaire.

En ce qui concerne notre Assemblée Générale annuelle, qui avait été initialement prévue en avril à la Mairie du 9^e arrondissement, elle fut finalement reportée au 1^{er} septembre 2020 et se déroula dans les locaux de l'IESA (Institut d'Etudes Supérieures des Arts), notre partenaire de toujours, que nous remercions très chaleureusement.

Lors de cette Assemblée Générale, la Médaille d'Honneur du Syndicat a été remise par le Président Jean Nowicki à Mme Claudette Picard qui participait à cette assemblée pour la dernière fois en qualité d'administratrice, n'ayant pas souhaité se représenter pour un nouveau mandat. Adhérente au Syndicat depuis 1986, membre du Conseil d'Administration depuis 2008, Responsable de Région et Présidente départementale de l'Eure, elle a occupé les postes de Secrétaire Générale de 2014 à 2018 puis de 1^{ère} Vice-Présidente depuis 2019.

Cette Assemblée Générale fut aussi l'occasion d'accueillir deux nouvelles administratrices, Mme Isabelle Lacampagne et Mme Susan Johnson-Rivière.

Juste avant l'ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire se déroula une Assemblée Générale Extraordinaire au cours de laquelle furent présentées au vote deux propositions de modification des Statuts :

- La première visant à revenir à la dénomination de « Syndicat National du Commerce de l'Antiquité, de l'Occasion et des Galeries d'Art moderne et contemporain » qui avait été modifiée en « Fédération Nationale du Marché de l'Art et des Antiquités » lors de l'Assemblée Générale 2019, fut entérinée ;
- La seconde consistant à modifier l'article 10 au sujet des mandats du Président fut rejetée.

Comme nous l'avons vu tout à l'heure, cette année 2020 fut l'occasion pour le Syndicat de mettre en place un partenariat avec le Conseil départemental des Yvelines pour la Foire de Chatou, en plus de ceux qui existaient déjà avec la Ville de Chatou et avec l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Germain Boucles de Seine. Quelques partenariats spécifiques se poursuivirent également :

- Avec des organisations professionnelles :
 - o Le Syndicat National des Experts Numismates et Numismates Professionnels, présidé par Mme Josiane Poindessault-Védrines, qui organisa son 1^{er} Salon Numismatique virtuel en octobre, en remplacement du traditionnel Salon au Palais Brongniart ;
 - o Le Groupement des Antiquaires et Brocanteurs du Roussillon, présidé par M. Bernard Rouflay, également Trésorier Général du SNCAO-GA. Ce Groupement réussit à maintenir en décembre la quatrième édition du Noël des Antiquaires à Perpignan qui obtint un nouveau succès auprès des visiteurs, désireux de revivre en laissant derrière eux le souvenir du deuxième confinement.

- Avec des institutions, telle que La Maison des Artistes qui permet aux adhérents du SNCAO-GA de souscrire une carte de Membre Bienfaiteur leur faisant bénéficier de tarifs d'accès très privilégiés à de nombreux établissements culturels.

- Avec des partenaires privés tels que le Groupe APICIL, recommandé par les partenaires sociaux de la branche du CDNA sur les régimes Frais de Santé et Prévoyance, le magazine ALADIN et la société ART HOME EXPO qui organise, notamment, le Grand Marché d'Art Contemporain à Chatou.

Sous la houlette de Christophe BERTEAUX nouveau Responsable du Bulletin, la maquette de notre revue de liaison fut rendue plus lisible et plus moderne, avec la création d'un cahier central de huit pages dédié à l'actualité culturelle. Notre revue est diffusée non seulement auprès de nos adhérents mais également aux Chambres de Commerce et d'Industrie ainsi qu'aux administrations en lien avec notre secteur d'activité.

Grâce à son réseau de Présidents départementaux et de Membres correspondants, le Syndicat est représenté sur le territoire national : nous souhaitons rendre hommage à nos représentants pour l'information et l'aide qu'ils apportent à nos confrères dans les régions, d'autant plus précieuses en cette période difficile, et nous les remercions vivement en sachant que le plus souvent cette activité est réalisée dans une certaine forme de solitude.

Pour une cotisation de 185 €, nous avons continué de proposer à nos adhérents des services adaptés à travers le Bulletin, l'Assurance Protection Juridique, les permanences du service juridique et comptable...

Avec le Label « Antiquité-Qualité », c'est une image valorisante de la profession qui est défendue en distinguant les organisateurs de manifestations d'Antiquité et de Brocante les plus sérieux ainsi que leurs exposants.

Je remercie Nathalie RAGOT notre secrétaire administrative et Frédéric CHAPILLON notre directeur administratif qui tiennent la Maison SNCAO-GA avec le plus grand sérieux et le plus grand dévouement.

Je remercie l'ensemble des administratrices et des administrateurs pour leur implication bénévole dans l'activité du SNCAO-GA. Il est important de soutenir les personnes qui investissent leurs compétences et leur temps pour l'intérêt général et la vie de notre organisation.

Je souhaite bonne chance aux candidats qui se sont présentés aux élections dont les résultats seront annoncés ce soir.

Acteurs du marché de l'art, vecteurs essentiels dans la préservation et la transmission du patrimoine et des connaissances, nos professions et nos commerces doivent être valorisés et reconnus à leur juste valeur.

Malgré les difficultés actuelles particulièrement accrues, c'est le rôle du SNCAO-GA de poursuivre cette promotion et d'activer la solidarité !

Je vous remercie pour votre très aimable attention et je vous souhaite une excellente fin de soirée.

Rémi MACHARD
Secrétaire Général